



Conseil Municipal du 29.09.2022

Procès-Verbal

Présents : Pierre LEONARD, Michel LEROY, Mélanie FOURRE, PIERRE Bernard, Yves LECRIQUE, Bernadette LEBRET, Monsieur DUMONT, Evelyne BON, Carole BIGOT, Sylvie LAUNOIS, Madame AARNINK-GEMINEL, Jérôme MATHIEU, Aurore AMET

Absents excusés : Laurent KIPS (Yves LECRIQUE fait remarquer que Laurent KIPS n'a pas reçu la convocation sur sa boîte mail), Marcel RICLOT

Absent : Jérôme BORD

Procuration : Claude LEONARD donne procuration à Yves LECRIQUE, Virginie PALMIERI donne procuration à Evelyne BON, Yannick ADNET donne procuration à Pierre LEONARD

Secrétaire de séance : Aurore AMET

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal 24.06.2022

Monsieur LEONARD demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal

Compte rendu du dernier conseil municipal approuvé à l'unanimité

59. Tarif imprimante grand format

La commune de Montmédy s'est dotée d'une imprimante grand format, qui permet d'imprimer sur différents supports de grande taille, notamment bâches, papier divers, ...

Cette imprimante permet à la mairie de développer ses supports de communication de façon complètement autonome. Pour rappel, cet achat a été financé à hauteur de 80% par le fond de relance économique.

Nous vous proposons, afin d'avoir une utilisation optimale de cette machine, de mettre à disposition des usagers du territoire cette imprimante pour divers projets d'impressions, moyennant finances.

Voir **annexe : explications tarifs impressions** (les tarifs ont été étudiés en commission finance)

Il est important de vous préciser que la machine doit fonctionner très régulièrement pour maintenir de bonnes conditions de fonctionnement. En effet, l'encre au latex qui est utilisée sur les impressions doit être renouvelée régulièrement dans les différents composants.

Monsieur LEONARD fait savoir que quelques prestations sont déjà réalisées. La commission finances s'est penchée sur le sujet.

Monsieur BRAYETTE redonne le prix d'achat (26 388.00 €), subvention (16 152.00) coût final (10 236.00)- renforce sur l'embauche de la personne en charge de la communication.

Monsieur BRAYETTE rappelle l'annexe jointe à la convocation, demande s'il y a des questions.

Monsieur DUMONT demande le document pour le distribuer en réunion communautaire afin de le distribuer aux Maires.

Monsieur BRAYETTE : L'impression peut être réalisée le jour-même si elle est demandée le matin pour le soir.

Monsieur LEONARD : Y a-t-il des questions, est ce que ça vous convient ? Je vous propose de voter.

Madame AMET demande à Monsieur BRAYETTE de montrer et expliquer le document de travail de la commission finances.

Monsieur BRAYETTE fait savoir qu'il n'y aura pas de régie mais paiement sur facture.

Monsieur MATHIEU : S'il n'y a pas de conception, les gens demandent- t-il via une clé usb ?

Monsieur BRAYETTE : Non, pas de clé uniquement par mail.

Monsieur LEONARD : D'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

60. RIFSEEP

Le Régime Indemnitare tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique est le régime indemnitaire des fonctionnaires et contractuels de droit public. Il doit être revu tous les trois ans, la dernière version en vigueur au sein de la collectivité date du 1er janvier 2017. Vous trouverez dans l'**annexe : RIFSEEP 2023**, une mise à jour applicable au 1er janvier 2023. La proposition qui vous est faite, a été étudiée par la commission RH.

Monsieur LEONARD : Le RIFSEEP doit régulièrement être revu et il présente une validité de 3 ans. Il fallait le réétudier. Il y a un véritable intérêt pour nos agents, lors des entretiens professionnels, constituer le RIFSEEP vers quelque chose d'évolutif, un contrat gagnant gagnant, soit on rentre plus dans le détail soit on passe au vote.

Monsieur BRAYETTE : le RIFSEEP a été travaillé par la commission RH. Le RIFSEEP supprime tous les anciens régimes- Il est décomposé en 2 parties :

- L'IFSE versé tous les mois : c'est une part fixe liée au poste,
- Le CIA versé au mois de décembre : c'est une part variable,

Il sera mis en place au 01-01/23- Il y a différents groupes – l'état prévoit une enveloppe maximale, on ne peut pas mettre plus. Nous proposons au CM de diviser les enveloppes d'état par 2 -donner une perspective d'évolution aux agents -grille notation 800 pts IFSE - 200 pts CIA - IFSE 100 pts poste Critères de cotations les mêmes pour tous les agents - IFSE PART variable 700 pts. Si vous voulez aller plus loin sur les critères n'hésitez pas à m'interrompre- CIA = objectif manière de servir - Choix com RH de travailler sur les objectifs communs- CIA a aussi un montant ex cat B 12 % de l'IFSE de l'enveloppe global et non de son IFSE- On a fait une simulation arrêté au mois de juin 2022 qui donnerait une augmentation de 31 414 €-

Monsieur DUMONT : Y a t'il l'augmentation du point d'indice ? C'est important de le préciser car ce n'est pas négligeable.

Monsieur LEONARD : Ce que l'on valide est valable pour 4 ans. Il faut statuer sur le montant et ce qu'on prend : 50, 40, 30 %, ... Il faut que ce soit intéressant pour les agents. Est ce qu'on augmente ou diminue l'enveloppe d'état ?

Monsieur BRAYETTE : Si on baisse les agents auront une perte salaire.

Mesdames FOURRE et LAUNOIS : On ne peut pas retirer les primes ni les baisser. On ne peut pas faire une popote interne.

Madame FOURRE : Augmenter l'IFSE et pas de CIA- L'entretien annuel est obligatoire.

Monsieur LEONARD : L'avantage du projet c'est qu'il demande du travail objectif, il faut être transparent.

Monsieur DUMONT : Il faudra l'objectiver.

Madame FOURRE : Les personnes qui ont déjà un IFSE élevé tant mieux, d'autres personnes ont besoin d'être motivée, pas de CIA.

Madame AMET : On parle d'évolution de carrière, il y a des agents dont l'IFSE est très haut, le but ce n'est pas de plomber le budget ; l'entretien doit être mené correctement avec des objectifs pour l'année n+1, on doit acter les choses sur le service de l'année écoulée.

Monsieur LEONARD : Pour avancer sur l'IFSE on est coincé si on veut la même règle pour tous.

Monsieur BRAYETTE : Les 50% ont été pris en fonction de l'IFSE actuel. On va prendre un exemple. Par un exemple aux ST on a un agent ultra efficace, qui est C2 : [REDACTED] par an.

Imaginons qu'il ait ■■■■ € par mois, il ne peut pas avoir plus. C'est à lui de passer C1, de faire le nécessaire au niveau de sa carrière.

Monsieur DUMONT : Est-ce qu'on s'est rapprochés des lignes directrices ?

Monsieur BRAYETTE : Oui et on a fait un benchmark avec Commercy, Vaucouleurs, Ligny en Barrois, Stenay et le Département pour justement savoir comment ils se positionnaient. On est dans la même lignée. Le montant des enveloppes bouge mais comme vous l'avez dit, les lignes directrices et les décrets fixent les choses. On doit cependant adapter. Par exemple sur l'ancien RIFSEEP il n'y avait pas de cotation, pas de priorisation des critères, ça pouvait créer des inégalités entre agents, ou des critères subjectifs. En second, le montant des enveloppes est basé sur l'IFSE actuel des agents et le budget de la mairie. Il faut qu'elle puisse assumer ce budget.

Madame AARNINK GEMINEL : Ce n'est pas simple.

Monsieur BRAYETTE : On est souvent revenus dessus en commission.

Madame FOURRE : Ah non.

Monsieur BRAYETTE : On a fait une simulation à 5% pour tous les agents. Par exemple, le C2 peut avoir 10% maximum de l'enveloppe annuelle de l'IFSE, on leur a accordé 5%. Pareil pour les A et B. En prenant en compte sur le CIA de cette année qui sera basé sur ce régime si vous l'acceptez, ça sera à prendre avec du recul car depuis 2 ans, aucun objectif n'est donné aux agents.

Monsieur DUMONT : Le CIA, ce n'est pas une référence. Il peut être à zéro, puis à 10 à N+1, ...

Monsieur BRAYETTE : : Non bien-sûr, je ne dis pas ça pour ça. Je dis ça au niveau des objectifs fixés. Mais c'est comme les points de l'IFSE, malheureusement ça peut être revu à la baisse dans certains cas.

Monsieur DUMONT : Mais c'est plus difficile à mettre en pratique et il faut le justifier.

Monsieur BRAYETTE : Bien-sûr.

Monsieur DUMONT : Pour moi 5% ça ne veut rien dire.

Monsieur BRAYETTE : Ça c'est dans la simulation qu'on a faite.

Monsieur LEONARD : Car ça sera 10% maximum.

Monsieur LECRIQUE : L'important ce sera d'expliquer ça aux agents, notamment le fait que le CIA est fluctuant. C'est compliqué. Il faudra expliquer tout ça clairement.

Monsieur BRAYETTE : Il y aura une réunion d'équipe pour ça, avec les agents administratifs et les agents des services techniques.

Monsieur LECRIQUE : L'important pour le CIA c'est l'entretien.

Madame LAUNOIS : Est-ce-que le salaire actuel sera conservé ?

Monsieur LEONARD : Ce que je veux ajouter, et sur proposition d'Éric, on propose aux intéressés au-delà de la commission finance de pouvoir éventuellement de représenter, d'assimiler et refaire la simulation. Ce qu'il faut se dire, c'est que ce règlement n'est pas compliqué, c'est un document qui nous permet d'optimiser le management. Derrière, l'augmentation on doit pouvoir trouver du résultat de fonctionnement. A la fin d'année, si finalement rien ne change, on va se tromper. C'est un outil sérieux pour la motivation. Si aujourd'hui vous souhaitez qu'on repasse un peu de temps pour faire de la simulation avec plusieurs agents... On n'est quand même contraints par 2 agents qui ont des IFSE très importants, c'est ça ?

Monsieur BRAYETTE : On est plus sur 3 ou 4. Aujourd'hui on est 20 déjà. Je tiens à préciser :

- Garantir les salaires : déjà on est sur une proposition de délibération. Ce n'est pas la délibération : il faut que ce soit envoyé au CT du centre de gestion avant le 18/10 pour le CT qui aura lieu en novembre. C'est compliqué de repousser encore la délibération de ce genre de document.
- Le CM de novembre sera le 17 et non dans la vingtaine pour réaliser les entretiens par la suite et repartir au 1er janvier sur la base de l'application de ce nouveau régime indemnitaire.
- On proposera ensuite un maintien des salaires sur les 2 prochaines années (au minimum), sans revue à la baisse.

On informera chaque agent pour leur présenter le règlement et leur montrer les moyens d'action qu'ils ont à disposition. C'est une question d'équité.

Monsieur DUMONT : Je peux faire reporter le CT. Lors du vote de la délibération il faudra noter qu'il n'y aura pas de diminution de l'IFSE pendant 2 ans.

Monsieur LEONARD : Sur certains agents on peut bloquer pour qu'il n'y ait pas de diminution.

Monsieur DUMONT : le CT c'est pour mettre en œuvre au 1er janvier 2023 ?

Monsieur LEONARD : Oui.

Madame AMET : Avec 2 ans de retard.

Madame LOIX : Pour 2022, vous êtes sûrs qu'un CT aurait lieu après le mois de novembre ? Je ne crois pas.

Monsieur DUMONT : Il faut regarder dans le planning.

Madame LOIX : Je crois que c'est le dernier.

Monsieur DUMONT : Sinon il y en aura un en début d'année 2023.

Madame AMET : Non, ce n'est pas raisonnable après deux années de retard.

Monsieur LEONARD : Sur les avis des uns des autres, c'est simple : ce que vous évoquiez, sur certains agents, on pourrait bloquer pour qu'il n'y ait pas de perte de salaire.

Monsieur BRAYETTE : Vous faites ce que vous voulez, le maire peut aller au-dessus de ces enveloppes. Le maire a ce pouvoir.

Madame AMET : Il y a des gens qui ne voudront pas. On ne peut pas perdre en salaire, il faut bloquer.

Monsieur BRAYETTE : Par exemple, si un agent est à 300€ d'IFSE mais que l'enveloppe est à 540, le maire peut décider d'aller à 320 s'il justifie. On peut faire ce maintien de paie. On donnera la cotation à chaque agent et le montant réel qu'il aurait mais pour le maintien de salaire actuel et ses acquis de carrière, on lui expliquera qu'il y aura un maintien. Surtout dans ces circonstances actuelles. Il n'y aura pas de baisse.

Monsieur DUMONT : C'est dans les lignes directrices de passer son grade.

Monsieur LEONARD : Dans la simulation c'était combien ?

Monsieur BRAYETTE : C'était plus.

Monsieur LEONARD : Stenay c'était comment ?

Monsieur BRAYETTE : C'était pareil, mais Commercy et Vaucouleurs c'était plus. Commercy c'est l'enveloppe globale : 100%. Ligny c'était 70% je crois. Je pourrai vous ressortir les documents. Le département c'est plus mais ce n'est pas la même échelle. C'est intéressant car ce n'est pas le même format.

Monsieur LEONARD : Pouvez-vous montrer le tableau des enveloppes svp ?

....

Les agents en IFSE ?

Monsieur BRAYETTE :: Honnêtement ? [REDACTED]
[REDACTED] maximum par mois.

Monsieur LEONARD : Individuellement parlant.

Madame LOIX : Les agents techniques sont exactement à 62€/mois.

Monsieur LEONARD : Ça fait [REDACTED] au mois. C'est intéressant pour nous ce soir par rapport aux [REDACTED] représente la moitié de [REDACTED]. On est à [REDACTED], 3x plus que ce qu'il y a aujourd'hui.

Monsieur BRAYETTE : Il n'y avait pas de critère.

Monsieur LEONARD : C'est pour comprendre et intégrer la motivation.

Monsieur BRAYETTE : La plus grosse augmentation de salaire sera dans les C2. Ceux qui seront le plus valorisés c'est la catégorie C.

Monsieur LEONARD : Ils sont combien, 11 ?

Monsieur BRAYETTE : 11 en C2.

Monsieur LEONARD : Et C1 ?

Monsieur BRAYETTE : C1 ils sont 4.

Monsieur LEONARD : C'est possible de savoir à peu près le montant de l'IFSE mensuel ?

Monsieur BRAYETTE : Non on ne peut pas mais c'est la catégorie qui pose problème.

Monsieur LEONARD : On peut faire une exception ou bloquer ?

Monsieur DUMONT : Excusez-moi, je me permets. C'est très important de prendre en compte la perspective d'évolution de carrière. C'est hyper important car c'est ça le sujet. Sans prendre d'exemple, une personne à 5 ans de la retraite, qui a une IFSE au taquet, on ne va pas l'augmenter. Sa perspective de carrière est presque terminée et lui-même ne sera pas motivé pour faire des efforts supplémentaires à quelques années de la retraite. Je pense qu'il faut mettre le point sur l'évolution de carrière, inciter à passer des examens et concours. C'est quelque chose de motivant. Il faudrait traiter ça au cas par cas car globalement on va se planter. C'est pour ça que je dis que ça mérite d'être réévalué. Parmi les contraintes de CT.

Madame AMET : Il ne faut pas faire de globalité.

Monsieur DUMONT : Non il ne faut pas.

Monsieur LEONARD : Tu as complètement raison mais on est obligé de faire une règle globale mais ça n'empêche pas ...

Monsieur DUMONT : Non mais déjà il y a une première approche, une première vision de ce que ça peut apporter et moduler la position globale.

Monsieur BRAYETTE : Du coup ce serait de prendre chaque agent et faire une simulation

Monsieur DUMONT : Oui.

Monsieur BRAYETTE : Je tiens à préciser qu'on n'a pas le droit de vous communiquer combien chaque agent gagne.

Monsieur DUMONT : On ne veut pas les noms.

Monsieur BRAYETTE : Je pense que ça posera quand même soucis dans l'application pour certains groupes.

Inaudible

... La question de la RH, de la paie des agents, il y a un secret.

Madame FOURRE : Pas de soucis je comprends mais je connais des personnes qui travaillent dans les ST d'autres villes, des choses sont dites, des primes sont associées et c'est dit au conseil municipal. Pourquoi on ne peut pas le faire ici ?

Monsieur BRAYETTE : Tout simplement parce qu'on n'a pas le droit, ils font ce qu'ils veulent mais on n'a pas le droit de communiquer, c'est le secret de l'agent : sa fiche de paie est mise sous enveloppe.

Madame FOURRE : Alors on efface tout et on met juste sa fiche de paie ?

Monsieur BRAYETTE : Je pense que ça posera quand même des soucis pour certains groupes.

Monsieur DUMONT : Il sera forcément identifié s'il est tout seul dans sa catégorie.

Monsieur BRAYETTE : Et dans les C2, il n'y a pas que les ST.

Monsieur LEONARD : Une autre manière de raisonner, c'est : est-ce que le montant de l'augmentation est problématique ? C'est la question centrale. Sur tout ce qu'on dit, on a la même problématique. On a une règle commune. On peut individualiser et voir...

Madame AMET : L'individualisation permettrait d'avoir des garde-fous, c'est juste ça. En effet, un global... Sur le budget de la commune, c'est absorbable par d'autres moyens même si ce n'est pas négligeable...

Monsieur DUMONT : Ce n'est pas négligeable mais c'est aussi un engagement sur 4 ans.

Madame AMET : oui. Derrière tout ça, il y a toute la partie management. C'est là que ça va se jouer.

Unanimement : oui.

Madame AMET : Ce n'est pas simplement de se dire qu'il y a de l'argent sur la table. Les agents vont avoir des objectifs qu'ils vont devoir respecter.

Monsieur LEONARD : En C2, c'est là où il y a le plus à gagner. Chez les C1 ça va être compliqué. Chez les B ça se passe comment ?

Monsieur BRAYETTE : Il n'y aura pas trop de mouvement.

Monsieur LEONARD : En janvier ils n'auront pas 400€ d'IFSE ?

Monsieur BRAYETTE : Non.

Mélanie Fourre : On peut avoir les effectifs ?

Monsieur BRAYETTE : 11 C2, 4 C1 et après c'est un de chaque.

Inaudible

Monsieur LEONARD : L'IFSE moyen chez les B1/B2 c'est quoi ?

Madame LOIX : Il n'y a qu'une personne.

Monsieur BRAYETTE : Il n'y a qu'une personne.

Madame BON : Il y a le secret.

Monsieur BRAYETTE : Globalement les C2 seront les plus gagnants, clairement. A3, B1/B2 il y aura un peu plus sauf le B2 (à peine). Les C1, juste une personne aura un peu plus mais les autres se sera du maintien car l'IFSE est déjà important.

Madame FOURRE : Donc personne n'est perdant ?

Monsieur BRAYETTE : Personne n'est perdant.

Madame AMET : De toute façon c'est inenvisageable de revoir à la baisse.

Monsieur BRAYETTE : Ça peut inciter certains agents à évoluer en grade pour avoir plus. L'objectif premier est de conserver une attractivité et motiver les agents. Ça donne une objectivité aux agents pour évoluer car la grille est très encadrée. Le régime indemnitaire –le décret le précise bien – a pour but de donner de l'attractivité aux collectivités. Il ne faut pas interpréter ça comme une perte financière : qu'est-ce que ça va apporter à nos agents ? Comment vont-ils se sentir ? Ça va les encourager à monter en compétences, mieux servir,

Inaudible

Monsieur DUMONT : Il y a aussi des organismes où ça tourne.

Monsieur LEONARD : Voici la proposition pour qu'on avance. Je pense que c'est assez complexe et on a des inconnues qu'on ne pourra pas lever. Ce que je vous propose, c'est de partir sur cette proposition, très engageante. Ça signifie que c'est un outil de management qui sera mis en place pour bénéficier de ses effets. On est engagés pour 4 ans pour cette phase. Ça représente ■■■■■€ de CIA. On peut être prudents la première année dans la notation et dans les positionnements d'objectifs et rigueur demandée. Les critères de notation peuvent nous permettre de ne pas exploser le budget.

Monsieur BRAYETTE : Vous pouvez aussi y aller tranquillement la première année. Une fois que l'IFSE et le CIA a été fait pour tout le monde, on regarde ce que ça donne comme augmentation, et on fait 10% de moins pour tout le monde par question budgétaire. Il y a toujours l'appréciation du maire en arrière-plan.

Monsieur DUMONT : On ne peut pas caler nos appréciations par rapport au budget.

Monsieur BRAYETTE : Non ce n'est pas l'appréciation.

Monsieur DUMONT : Si.

Madame AMET : inaudible.

Monsieur LEONARD : Dans la réalité, chaque agent doit avoir une notation, qui va déterminer une somme. Effectivement ça peut être une manière de se dire "on a cette motivation" et on l'augmente ou diminue en fonction du signal qu'on veut envoyer. Si on a 500 points sur la notation et avec l'indice du point, on se donne l'objectif d'avoir x€ pour chaque agent et on fait un dégressif. C'est ce que vous voulez dire ?

Monsieur BRAYETTE : Un peu. La moyenne qu'on a prise, on a fait quelques simulations sans avoir fait d'entretien, 400 points ce n'est pas simple à atteindre. C'est important de le dire.

Monsieur LEONARD : Est-ce que quelqu'un a une autre remarque ?

Etes-vous d'accords pour qu'on valide une proposition ce soir ?

Madame AMET : oui, il y a quand même une date butoir ?

Inaudible

Monsieur LEONARD : Sur la proposition, je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Délibération n°60 : je vous propose de vous exprimer sur l'adoption de ce mode de calcul et de management du RIFSEEP tel que présenté avec les critères de notation sur une base de 50% de l'enveloppe d'Etat. Est-ce que la formulation est claire pour tout le monde ?

VOTE A L'UNANIMITÉ

61. Annulation de la délibération 58.2022

La délibération 58.2022 (voir annexe) correspond au versement d'une subvention à l'association "Marville Terres Communes" pour la réalisation d'un chantier de remontage de murs en pierre sèches sur la commune de Montmédy. Ce chantier est annulé, la subvention n'a donc plus lieu d'être.

Monsieur LEONARD : C'était une subvention de la commune pour un stage qui n'a pas pu avoir lieu car sur les stagiaires, il y avait 3 architectes du Maghreb, des Tunisiens, qui ne sont finalement pas venus. Le stage ne s'est pas tenu. Le but était de faire la réédification du mur en pierre sèche du cimetière avec des jeunes. La délibération c'est d'annuler l'attribution de la subvention. On va trouver une solution pour refaire ce mur.

VOTE A L'UNANIMITE

62. Validation règlement marché hebdomadaire

Il est proposé la mise en place d'un règlement pour le marché hebdomadaire du mardi matin.

Voir **annexe : REGLEMENT MARCHE MONTMEDY**

Ce règlement a été étudié en commission finance

Monsieur LEONARD : Le point suivant est la validation du règlement du marché hebdomadaire. C'est pareil, la commission finances avait travaillé sur la question. Aurore, si tu peux expliquer dans les grandes lignes...

Madame AMET : On n'avait pas de règlement du marché hebdomadaire à Montmédy et on s'est dit que ce serait plus simple d'en avoir un. On a travaillé sur un règlement que vous

avez reçu et qui parle de l'organisation (horaires, dispositions, sécurité, ...), et surtout sur le fait que quand on s'engage à venir, c'est un engagement qu'on doit signer. Je vous fais grâce des dispositions administratives. On a juste différencié ceux qui viennent à l'année et ceux qui viennent ponctuellement. On a décidé de ne pas attribuer les mêmes tarifs en fonction de la fréquence des commerçants. Donc on a décidé de faire trois sortes de tarifs : à l'année (la personne paie en une fois) et vient tous les mardis (52 mardis par ans) - en fonction de la taille de l'emplacement -, un emplacement saisonnier de 6 mois maximum. Au-delà de 12m d'emplacement, on doit avoir un accord de la mairie pour s'installer. Et puis emplacement ponctuel : la personne vient une fois, deux fois, cinq fois maximum sur une année civile. Ça peut être des emplacements tests. Les tarifs sont dégressifs. La commission propose ces 3 formules. Le reste du règlement concerne la sécurité et l'organisation du marché, pour que les gens sachent que ceux qui sont là à l'année sont positionnés à tel endroit et les autres à un autre endroit. On a aussi établi la formule d'adhésion avec le dossier. Il faut avoir un SIRET et être inscrit au RCS ou similaire. Vous avez des questions ? On a essayé d'être exhaustifs sans faire compliqué. Une fois mis en place (le mieux serait pour janvier), c'est d'aller voir tous les commerçants du marché et de leur expliquer le règlement. Le but c'est que les choses soient claires pour tout le monde et d'être attractifs pour les tarifs. Quelqu'un qui vient toute l'année avec 4m, ce n'est pas très grand, on est à 1,63 par jour. Si on veut attirer les commerçants et avoir un marché un peu plus fourni, il faut être attractif et aller sur les autres marchés du coin pour donner les tarifs. Je pense que tout ça sera mis sur le site internet de la commune. Et alors on a pensé aussi à participer à un marché nocturne le jeudi soir de 17 à 19h pour que les gens qui travaillent puissent aller au marché. Sachant que les commerçants présents bénéficieraient en été d'une gratuite (marché estival). Et on a pensé aux commerçants sédentaires de Montmédy, pour pouvoir les intégrer.

Inaudible.

Monsieur BRAYETTE : Après obligation de présence jusque 13h00.

Madame AMET : Pour les commerçants de Montmédy et associations, on a écrit quelque chose. Art6 : [Ils] doivent ajouter à leurs statuts une activité sédentaire mais peuvent occuper un emplacement à titre gratuit et les assos sportives et collectivités locales peuvent être acceptées exceptionnellement (ex : à Noël). Le but n'est pas de faire du commerce : on n'achète pas pour revendre, ce sont les enfants qui fabriquent des choses par exemple. C'est possible et gratuit pour eux. On essaie d'adapter et d'élargir.

Monsieur LEONARD : Des questions ?

Monsieur DUMONT : Le règlement, qui s'occupe de placer ?

Monsieur BRAYETTE : Samuel Terreaux accompagne Emilie Rahier en tant que régisseuse du marché. Michel Leroy aide au placement. Il gère aussi le paiement et autre.

Madame FOURRE : Il est au courant ?

Monsieur BRAYETTE : Oui.

Madame FOURRE : Je demande, je demande....

Monsieur LEONARD : Phillippe Thivet aide aussi ponctuellement. D'autres questions ?

Madame AARNINK GÉMINEL : Simplement dans l'article 18 j'ai transmis à Nicolas qu'il faut écrire "à Mme OU M. le Préfet" parce qu'actuellement c'est Madame mais ça peut changer.

Monsieur BRAYETTE : Je peux le faire là.

Madame AARNINK GÉMINEL : C'est Mme Le préfet car elle n'aime pas "La préfet".

VOTE A L' UNANIMITÉ

63. Nettoyage sanitaires Citadelle, nouveau calcul de réduction de loyer applicable au 1er octobre 2022

Il vous est proposé un nouveau calcul pour la réduction du loyer des occupants des casemates/locaux de la Citadelle appartenant à la mairie de Montmédy, applicable pour chaque occupant qui acceptera de réaliser le nettoyage des sanitaires.

En effet, la **délibération 46.2022 (voir annexe)** met en place une réduction de 100,00€ par mois pour "MAISON NOCE BLANCHE" et "RINCON LATINO" en échange du nettoyage des toilettes proches de leurs locaux.

Nous vous proposons de mettre en place un nouveau système de réduction de loyer en échange de l'entretien des toilettes, basé sur un calcul simple : 15,00€ de réduction pour chaque jour (basé sur une semaine) de nettoyage des toilettes effectué, exemple : 15,00 € de réduction par mois, sera accordé à l'occupant de la casemate 20 s'il effectue le nettoyage des toilettes de la place de l'infirmerie tous les lundis du mois.

Monsieur LEONARD : On avait proposé 100€ de réduction pour les gens qui les nettoient mais certains ne sont pas là tous les jours. Je vous soumetts d'attribuer par jour de présence dans la semaine 15€. 15€ pour 4 lundis par exemple. Pourquoi ? Car au bout de la place, des gens étaient là 3 jours, d'autres 4. Et je trouve ça plus efficient d'avoir des partenaires plutôt que de le faire nous. Par exemple, Clémence Guilleau ou Véronique Corman peuvent se partager les jours et on pourrait partager les jours à tout le monde. L'ancien tarif était compliqué.

Monsieur DUMONT : La difficulté c'est de maîtriser la part de chacun.

Monsieur LEONARD : C'est très simple. Par exemple MNB était ouverte 4 jours. A partir du 1er juillet, on ne refait pas la réduction sauf pour Rincon Latino. Imaginons que MNB nettoie les 4 jours où elle est là, les 3 autres jours ça paraît intéressant que les toilettes puissent être nettoyées. Le prestataire aura une réduction par exemple 45€ pour le mois s'il fait les 3 autres jours. Ensuite on fait le planning avec eux. On avait prévu des toilettes automatiques mais c'était trop cher et impossible à installer. Là c'est gage de succès pour des toilettes propres. L'idée est de proposer sur la base du volontariat.

Monsieur BRAYETTE : On a peut-être une problématique : des locaux sont loués 50€ par mois, ils peuvent avoir jusqu'à 50% de réduction sur l'année, on peut leur devoir de l'argent si on fait ça. Ou alors on fait une réduction sur charge après. Si ça dépasse, on fait une réduction sur l'électricité comme on est en train de mettre des compteurs individuels.

Monsieur LEONARD : Je ne sais pas comment on peut faire, mais 105€ pour des toilettes propres ce n'est pas cher payé.

Madame AMET : On est d'accord.

Monsieur DUMONT : Il faut voir sur l'application.

Monsieur LEONARD : Sur l'application, ce qui peut être délicat, c'est si les toilettes ne sont pas propres.

Madame FOURRE : A raison de 15€ par jour, ça revient à 450€ par mois.

Monsieur LEONARD : Non, c'est 15€ s'ils font 4 lundis par mois. C'est par dénomination de jours à la semaine. Imaginons que Rincon le fasse du lundi au dimanche, à la fin du mois

il a 105€ de réduction. C'est un forfait mensuel. Attendez. On attribue la somme de 105€ par mois. Les artisans se répartissent les jours de nettoyage.

Monsieur DUMONT : Il faut que le Trésor Public fasse un tableau clair.

Inaudible

Monsieur LEONARD : Ça sera simple, on va aller voir les gens pour savoir s'ils sont intéressés car sinon ce sera à notre charge. Si c'est nos agents qui doivent le faire, ce sera un gouffre financier. Si ça fonctionne comme ça, tant mieux. Est-ce que ce principe vous convient ?

Monsieur DUMONT : Oui mais je ne suis pas sûr que ce soit légal car ... c'est un travail dissimulé. Oui c'est ça. Je ne suis pas sûr que ce soit possible.

Monsieur LEONARD : Les toilettes au Rincon sont attenantes mais elles doivent rester accessibles.

Monsieur DUMONT : Je ne suis pas sûr que déduire la prestation soit possible. Un engagement doit fixer le prix avec une convention.

Monsieur LEONARD : C'est comme ça qu'on a fait pour Rincon. En revanche pour les toilettes du fond, il faut faire attention.

Monsieur DUMONT : Je peux vous dire que le titre qui sera mis sera rejeté, c'est sûr et certain, c'est une réduction qui n'est pas justifiée avec une convention.

Monsieur LEONARD : On fera comme ça selon acceptation ou non. Pour la délibération n°63, c'est de proposer le principe de réduire d'1/7ème par jour de nettoyage des toilettes qui restent des lieux publics.

Monsieur DUMONT : Ça c'est valable si c'est régulier tout au long de la saison. Imaginons que pour des raisons diverses, les gens ne sont plus les mêmes d'un jour à l'autre, comment ça se passe ?

Madame AMET : Les commerces sont plus ouverts en été qu'en hiver.

Monsieur DUMONT : On est d'accords. D'une semaine à l'autre ça peut aussi changer.

Monsieur LEONARD : On facture tous les combien ?

Monsieur BRAYETTE : Une fois par mois. Les conventions sont des baux précaires et révocables. En cas de soucis identifié avec quelqu'un qui s'était engagé, on peut toujours révoquer la convention avec un mois de délais, sans justification ou motivation.

Monsieur DUMONT : Tous les mois il faudra revoir le montant du titre.

Madame AMET : Oui

Monsieur BRAYETTE : Oui je vois. Il faut aussi que ce soit une relation de confiance.

Monsieur DUMONT : Je ne le souhaite pas que ça change tous les mois.

Inaudible.

Monsieur LEONARD : Je propose qu'on parte comme ça après vérification.

Inaudible

Monsieur BRAYETTE : Une relation de confiance doit s'installer, ça règlera le problème. Et Françoise ira vérifier de temps en temps. Les gens exercent ici, ils ont une image, les toilettes doivent être propres pour accueillir le public dans de bonnes conditions.

Monsieur LEONARD : Les personnes susceptibles de le faire sont Clémence et Véronique. Je vous propose de valider cette méthode contraignante mais plus efficace à mon avis.

VOTE A L'UNANIMITÉ

64. Attribution indemnité conseiller municipal

Il est proposé d'attribuer une indemnité au conseiller municipal Bernard Pierre, en charge de la gestion du bois et forêts de la commune de Montmédy

L'indemnité serait de 5,46% de l'indice brut 1027, ce qui représente 219.79 € brut par mois.

Monsieur PIERRE sort de la salle

Monsieur LEONARD : Je tiens à dire que ce n'est pas à la demande de Bernard Pierre. Mais avec la gestion des affouages etc., ça demande beaucoup de temps, il y a beaucoup de dossiers en cours. L'idée c'était de dire qu'il s'occupe aussi de la chasse et je ne suis pas sûr qu'il ait demandé des remboursements de frais. On a gardé des places pour d'autres délégations et la proposition c'est d'attribuer une indemnité à Bernard Pierre pour ses activités de l'affouage notamment. Il y a des questions, remarques, ... ? Je vous propose de passer à la délibération. Le montant a été indiqué : 219€ brut. Vous êtes sûrs de ce montant ?

Monsieur BRAYETTE : Oui.

Monsieur LEONARD : Vous êtes sûr ?

Monsieur BRAYETTE : Si, c'est ça.

Monsieur LEONARD : Ok. D'autres questions ou remarques ?

VOTE A L'UNANIMITE UNANIME

65. Remboursement train, logement APVF et frais de repas

Monsieur le Maire et Monsieur Nicolas BRAYETTE se sont rendus aux assises des Petites Villes de France le 14-15-16 septembre 2022. Les assises se sont déroulées à Dinan.

Déplacement Train : total de 360.40€

Logement : Total de 340.00€

Frais de repas Monsieur le Maire : 119.00€

Monsieur LEONARD : C'était Dinan en Bretagne et pas en Belgique. J'avais avancé les frais de train et d'hôtel. En hôtel on avait pris ...

Monsieur BRAYETTE : Un AirBnB.

Monsieur LEONARD : Et puis on est partis le mercredi et sommes revenus le vendredi. On vous en parlera tout à l'heure, c'était très sympathique. Donc la proposition c'est le remboursement de mes frais de remplacement. Dois-je sortir ?

Monsieur BRAYETTE : Non.

?? : Il y a un barème ?

Monsieur LEONARD : Pour les agents oui, c'est automatique, pour les élus non. Nathalie c'est bien ça ?

Madame LOIX : Oui pour les élus il faut délibérer.

Monsieur LEONARD : On ne peut pas mettre en place d'automaticité.

Madame LOIX : J'avais proposé mais...

Monsieur BRAYETTE : Je préfère faire au cas par cas et d'abord échanger sur ça en commission.

Monsieur LEONARD : Ok. D'autres questions ?

VOTE A L'UNANIMITE

66. Proposition de modification de prix de produits de la régie Citadelle

Les informations vous seront communiquées ultérieurement

Proposition annulée car inventaire en cours suite au départ de Pauline

67. Proposition d'ajout de produits à la régie Citadelle

Les informations vous seront communiquées ultérieurement

Monsieur LEONARD : 3 produits sont proposés, 2 produits sur lesquels on n'avait pas assez d'infos donc on reviendra dessus une prochaine fois. Ce que j'ai vu avec Nicolas aussi, ce qu'on voulait faire, ...C'est qu'il y a une savonnerie artisanale à la citadelle qui a proposé ses produits et on a un agent développement patrimoine qui a refusé [REDACTED] a refusé à cette personne qui fait des savons à la citadelle de Montmédy, en disant qu'il y en a déjà d'autres qui ne se vendent pas. Elle n'a pas compris que des savons faits à la citadelle c'est intéressant... Donc on a dit à [REDACTED] que toutes les demandes étaient bienvenues et [REDACTED] nous les retransmettent ensuite. La commission ad hoc s'en occupe aussi. On a aussi une autre savonnerie, la savonnerie artisanale et solidaire... La proposition d'ajout c'est sur la savonnerie POM dont vous avez 3 exemplaires ici. Le prix public est de 3.95 et 2.95 et le prix partenaire c'est 3.05 et 2.05. Pour rappel, la savonnerie POM c'est une savonnerie associative qui reverse ses fonds à un hôpital qui a accepté de recevoir des dons. Du matériel sera offert aux enfants de l'hôpital de Sedan. Est-ce qu'il y a des questions/remarques ?

VOTE A L'UNANIMITE

68. Création d'un poste d'adjoint technique – 35H00

Création d'un poste d'adjoint technique pour les services techniques de la commune. La création de poste correspond à un transfert d'un contrat de droit privé à un contrat de droit public, concernant l'agent Monsieur Philippe Thivet qui arrive dans ses fins de droits au contrat aidé.

Monsieur LEONARD : Point suivant : la création d'un poste d'adjoint technique. 35h. Sur la note, c'était concernant [REDACTED]. Je vais vous proposer et vous me dites si vous êtes d'accords. L'idée c'est de faire cette création de poste pour [REDACTED] et [REDACTED]

Madame AMET : Adjoint ?

Monsieur DUMONT : On vote la création mais on ne veut pas le nom de la personne.

Monsieur LEONARD : Oui vous avez raison mais je voulais vous donner une explication. Nous avons bénéficié de 2 contrats aidés les deux dernières années pour [REDACTED], son contrat se terminant le 3 novembre. Il se trouve que dans nos effectifs, nous avons le départ de M. [REDACTED] physiquement en novembre mais officiellement le 1er février.

?? : Il a fait sa demande d'arrêter ?

Monsieur LEONARD : On en a parlé avec lui, il a fait sa demande car il souhaite arrêter. [REDACTED] arrête définitivement. Dans nos effectifs il est prévu que [REDACTED] vienne remplacer [REDACTED] en second de Samuel car quand Samuel n'est pas là, c'était lui qui assurait ses fonctions. [REDACTED] est un profil électricien dont nous portons une très grande satisfaction.

Monsieur DUMONT : Dans le tableau qui est là, on a quelqu'un qui s'en va. Donc s'il est remplacé par quelqu'un il n'y a pas besoin de faire une création de poste.

Monsieur BRAYETTE : Sauf...

Monsieur LEONARD : Si, si on veut mettre [REDACTED] au même poste que [REDACTED]s, on doit reprendre le même grade etc etc. C'est compliqué.

Madame AMET : Pour [REDACTED] qu'est ce qui est prévu ?

Monsieur LEONARD : L'idée pour compléter, c'est que [REDACTED] a la chance de pouvoir venir de retravailler avec nous après ses problèmes de santé (dites-moi s'il y a des choses que je n'ai pas le droit de dire...). Ça se passe très bien actuellement et donc en fait on a deux choix : soit on continue à [REDACTED] (que je ne dise pas de bêtises...). [REDACTED] est de retour, [REDACTED] part en retraite, et donc poste pour poste on aimerait conserver tout le monde. En revanche pour [REDACTED] je propose une augmentation non pas d'activité pour une raison c'est qu'on trouve très intéressant en discutant avec Samuel et Nicolas, c'est que [REDACTED] est arrivé chez nous depuis l'ADPM, il donne beaucoup de satisfaction et fait partie des éléments jeunes. Je trouve qu'on devrait le garder. Sachant qu'on recherche un profil très particulier pour remplacer [REDACTED] qu'on ne trouvera pas tout de suite, et qu'on a 2 départs l'an prochain, [REDACTED]. Sauf si l'un des 2 demande à continuer.

Madame AMET : [REDACTED] n'a pas été remplacé ?

Monsieur LEONARD : Si, il a été remplacé par [REDACTED]. Qui est en contrat aidé.

Monsieur LECRIQUE : La situation de [REDACTED] ?

Madame LOIX : Il est en retraite anticipée pour invalidité.

Monsieur LEONARD : Depuis quand ?

Madame LOIX : En arriéré, octobre 2021.

Yves Lecrique : D'accord.

Monsieur LEONARD : Il semblait plus logique d'officialiser le recrutement de [REDACTED] et de garder [REDACTED] dans nos effectifs. Pour l'instant ça se passe bien avec [REDACTED], qui s'occupe d'ailleurs de l'apprenti. Il donne plutôt satisfaction des différents échos qu'on a eu. L'apprenti est en formation espaces verts. La création de poste c'est pour [REDACTED] en prévision, avant son départ théorique du mois de décembre. Des questions ?

VOTE à l'UNANIMITE

69. Modification de la délibération 37.2021

Délibération 37.2021 (voir annexe) correspond à une modification des taux horaires des agents des ST mis à disposition.

Au sein de cette délibération, il est évoqué que les déplacements réalisés dans le cadre des travaux demandés par la CODECOM soient refacturés en fin d'année. Cependant, aucune base de calcul n'est indiquée, il vous est proposé de statuer sur cela.

Monsieur LEONARD : Par rapport à la trésorerie, on n'était pas suffisamment précis sur la manière de calculer les coûts de prise en charge des investissements notamment lors des déplacements. La proposition c'est de déterminer que la valeur des déplacements sera faite selon la grille de la fonction publique. C'est ça ?

Monsieur BRAYETTE : L'indemnisation des frais kilométriques des agents de la fonction publique.

Monsieur LEONARD : C'est juste ça car dans la dernière délibération ce n'était pas indiqué. C'est pour être sûr d'avoir une table de référence. Je ne me trompe pas ?

Madame LOIX : C'est ça.

Monsieur LECRIQUE : Ce n'est pas très cohérent... En effectif c'est un véhicule des ST, ce n'est pas des frais de déplacement personnels.

Monsieur BRAYETTE : Oui mais on propose cette grille car cette indemnisation prend tout en charge dont la participation à l'assurance, à l'usure, ... Ce n'est pas la différence entre public/privé, c'est une prestation de service donc on perd cette notion de collectivité à collectivité ou personne privée à collectivité. Il n'y a pas de rémunération de l'agent dans cette indemnisation.

Monsieur LEONARD : Pour compléter, il faut qu'on choisisse une tarification et qu'on l'applique.

Monsieur BRAYETTE : C'est une base, après vous faites comme vous le voulez.

Monsieur LEONARD : Comme on faisait, il n'y avait pas de base. C'est logique d'indemniser l'usure de la voiture.

Monsieur DUMONT : Il faudra définir un carnet de route. Est-ce qu'il existe ?

Madame LOIX : Non.

Monsieur DUMONT : Il faut compter les kilomètres.

Monsieur BRAYETTE : C'est déjà fait actuellement.

Monsieur DUMONT : Je propose qu'on établisse une assiette moyenne à l'année de déplacement et qu'on répartisse forfaitairement sur le taux horaire pour ne pas créer une usine à gaz.

Monsieur BRAYETTE : Je tiens à vous préciser que depuis le début d'année, M. terreaux a reçu la consigne de compter les kilomètres à chaque fois qu'ils sont effectués. Mais les véhicules ne sont pas différenciés sur les kilomètres effectués, c'est la seule complexité

qu'on a, car en plus les véhicules électriques sortent du barème et on a des véhicules de différents chevaux.

Monsieur DUMONT : Ça d'accord. Il faut qu'on tienne un carnet, c'est normal. C'est aussi pour maîtriser l'amortissement par an. Ça c'est la cuisine interne d'une collectivité. Ce que je veux dire, en tant que la CODECOM, c'est beaucoup plus simple à déléguer et dire "c'est tant de l'heure tout compris".

Madame LOIX : Pour nous agents ça ne changera rien. C'est faisable aussi.

Monsieur LEONARD : Comment on ferait ?

Monsieur DUMONT : On prend une assiette moyenne de kilomètres et on les répartit.

Madame LOIX : C'est aussi une solution.

Monsieur DUMONT : s'il manque des kilomètres on en rajoute, on ajuste. Ça permet aussi d'avoir une comptabilité analytique.

Madame AMET : On prend le barème fiscal ?

Monsieur LEONARD : On doit déterminer. Tout le monde est ok sur le principe ? C'est quoi le barème fiscal ?

Monsieur DUMONT : C'est en fonction des tranches des kilomètres.

Madame AMET : Et des chevaux.

Monsieur LEONARD : On va faire une moyenne. Ça prend quoi en compte le barème fiscal ?

Madame AMET : Le nombre de kilomètres par jour.

Monsieur DUMONT : C'est par tranche de kilomètre.

Inaudible

Monsieur LEONARD : Bon, et bien, on fait comme ça ? On détermine une assiette ?

Madame LOIX : Donc le barème ce sera quoi ?

Monsieur DUMONT : C'est avec les impôts.

Monsieur LECRIQUE : C'est beaucoup plus élevé que la grille de la fonction publique. Bien plus élevé.

Monsieur DUMONT : Ce sont les tranches qui font la différence.

Monsieur LECRIQUE : On sait à peu près le nombre d'heures faites par les ST chaque année, on sait le nombre de kilomètres parcourus en moyenne, on fait une multiplication et on divise par le nombre de véhicules.

Madame LOIX : Oui mais après ça dépend du barème : de la fonction publique ou fiscal.

Inaudible

Monsieur BRAYETTE : Je vous propose qu'on compare les deux et qu'on regarde le plus intéressant.

Monsieur LEONARD : Ok ben regardez et on prend le moins cher des deux.

Madame LOIX : En fonction de ça on mettra dans la délibération le plus avantageux pour la CODECOM.

Monsieur LEONARD : A partir du moment où les deux prennent en compte l'usure du véhicule, on convient qu'on prend le moins cher.

Monsieur LECRIQUE : Parce que le barème fiscal ça fait beaucoup.

Monsieur BRAYETTE : Oui...

Monsieur DUMONT : Il faut regarder le plus intéressant car ce n'est pas un calcul linéaire.

Monsieur LEONARD : En revanche ça signifie que pour la CODECOM, il faut une délibération du maire.

Madame LOIX : Et la signature de la convention.

Monsieur DUMONT : Assez rapidement, il me la faut pour le 17.

Monsieur BRAYETTE : Vous l'aurez demain.

Monsieur LEONARD : Il faut qu'on règle le taux horaire.

Inaudible.

Madame LOIX : Vous ne pouvez pas mettre que dans le taux horaire, on va inclure les frais kilométriques.

Monsieur DUMONT : Non, non.

Monsieur LECRIQUE : C'est un calcul à faire.

Madame LOIX : On fait une nouvelle convention.

Monsieur LEONARD : Dans ce cas il faut annuler cette délibération.

Monsieur BRAYETTE : Non, on précise juste que c'est ajouté au taux horaire. On dit comment les frais seront calculés et qu'ils seront ajoutés au taux horaire.

?? : Il faut juste fixer le taux horaire.

Madame LOIX : On définit le taux horaire comme on le veut.

Monsieur DUMONT : On met le taux horaire, c'est tout. Il faudra aussi le voter à la CODECOM

Madame LOIX : Comme on vient de le faire ?

Monsieur DUMONT : Oui.

Monsieur LEONARD : On est d'accord qu'il faut reprendre une délibération sur ça ?

Madame LOIX : Oui. On va calculer notre taux horaire.

Monsieur LEONARD : D'une année sur l'autre ce sera différent.

Monsieur BRAYETTE : Si on fait au kilomètre il y aura deux factures différentes. Ce n'est pas plus simple ?

Madame LOIX : Oui car sinon ça veut dire que tous les ans on devra redélibérer sur le taux horaire.

Monsieur DUMONT : Non, si ça ne change pas. S'il faut changer le tarif on reprend une délibération. S'il est toujours valable on laisse.

Madame LOIX : Oui.

Monsieur DUMONT : On doit statuer sur le tarif à l'année.

Monsieur LECRIQUE : En disant qu'il est révisable chaque année. Et puis on fait un bilan annuel.

Madame LOIX : Il faudra quand même faire une délibération. Imaginons que le taux est de 15 et l'année prochaine, 17, il faudra reprendre une délibération.

Monsieur LECRIQUE : On dit que c'est révisable chaque année.

Madame LOIX : Dans la convention alors ?

Monsieur LECRIQUE : Oui.

Monsieur LEONARD : Merci.

VOTE A L'UNANIMITE

70. Mise à disposition de la salle des fêtes pour des entreprises privées

Il vous est proposé la mise à disposition des salles de la salle des fêtes à des entreprises privées réalisant des cours de sports/danses, moyennant une location de 10€ par heure.

Monsieur LEONARD : La commission finances a travaillé dessus. Des entreprises privées qui dispensent des services comme des activités sportives aimeraient occuper la salle des fêtes. On s'est rapprochés de nos amis belges qui nous ont dit qu'eux, ils demandent 12 ou 13€ de l'heure chauffage compris. On a eu 2 demandes dont du step. Comme ce sont des entreprises et non pas des associations, il nous semblait logique de fixer un prix, qui serait donc de 10€ par heure.

Madame AMET : sachant qu'on précise bien que ce sont pour des cours de sport, pas pour n'importe quoi. Sinon il y a un autre barème et d'autres tarifs.

Monsieur LECRIQUE : pour les entreprises commerciales.

Madame AMET : là elles sont commerciales mais à but de loisir.

Monsieur LEONARD : il faut bien qu'on le rajoute Nathalie. Et on rajoute que c'est à l'appréciation de la mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Monsieur LEONARD s'excuse d'avoir oublié en début de séance l'ajout d'une délibération pour la reprise de la gestion cinéma.

Monsieur LEONARD : Je vous explique après et vous me dites si vous êtes d'accords ou pas. Il se trouve qu'après tout un tas d'épisodes, et après consultation des adjoints, j'ai demandé à ce que la confiance ne soit plus accordée à l'association Cinéma LUX dans laquelle il n'y avait théoriquement plus de bénévoles puisque le trésorier avait dans un premier temps démissionner. Et puis 80% des gens du bureau étaient démissionnaires. C'est compliqué. Il nous paraissait compliqué de continuer avec un trésorier qui veut revenir mais pas travailler de façon associative, j'étais présent à la réunion ... Ce n'était pas sein de continuer comme ça. C'est la raison pour laquelle on retire cette confiance et donc je vous propose d'ajouter une régie concernant la gestion du cinéma dans le laps de temps que se constitue et soit mise en marche une association. On trouve intéressant de proposer au centre Wilson – qui est un centre social et culturel – d'héberger le cinéma. C'est une association, donc intéressant. L'autre possibilité c'est qu'une association se crée et souhaitant fonctionner comme une association pour reprendre l'activité. Pour qu'il n'y ait pas de coupure, il est souhaitable que l'on crée une régie pour quelques mois pour que le cinéma puisse continuer à fonctionner. Est-ce que vous avez des questions ? Etes-vous ok pour ajouter cette délibération au conseil municipal ?

Oui à l'unanimité

Je vous remercie.

Madame BON : au forum des associations, des anciens bénévoles sont venir me dire que c'était inadmissible comment ça c'était passé, qu'ils étaient jetés, ... Je ne donne pas de noms....

Monsieur LEONARD : je vais être très précis. Si je veux des noms car c'est associatif.

Madame BON : le président n'était pas très content qu'on ne lui ait rien dit.

Monsieur LEONARD : je vais faire un communiqué auprès des présidents d'associations du territoire et d'autres personnes. Il se trouve que j'ai mis un coup de pieds dans la fourmilière. Des us et coutumes ont amené à un fonctionnement très hasardeux du cinéma, avec un trésorier.... On a été élu en 2020, on a des associations pour lesquelles j'ai assisté à deux conseils d'administration. Au cinéma Lux, on a été invité à aucun conseil d'administration, et pour cause, rien n'allait. M. [REDACTED] était démissionnaire et ne souhaitait plus s'occuper du cinéma et a voulu partir. On les a tous rattrapés en demandant si l'on pouvait faire quelque chose. On n'a pas eu de réponses malgré nos relances. J'ai assisté à un conseil d'administration dans lequel ils ont dit qu'ils étaient tous démissionnaires car c'était très compliqué de travailler avec le trésorier qui ne fonctionnait pas dans un esprit associatif. Dans ces conditions, on a égaré un patrimoine de 15 à 20 000 euros d'affiches, dont on ne sait pas où il est aujourd'hui. Une association où les membres sont démissionnaires, où on demande expressément une AG où sont présentés les comptes de l'association, qu'on sache qui fait quoi etc. Dans l'attente, je ne vois pas comment on peut imaginer continuer à faire fonctionner une association pour laquelle on dépense entre 40 et 45 000 euros par an. C'est de l'argent public, notre devoir était de mettre un stop à un trésorier qui a conduit à un certain nombre de choses. J'assume cette décision et j'invite M. [REDACTED] à m'appeler, on les a sollicités plusieurs fois... Ils sont bienvenus. Je sais que Mme [REDACTED] souhaite reprendre son rôle et elle est bienvenue. Pour cette personne mécontente je l'invite à se manifester et à mettre de l'ordre dans cette association, c'est son rôle de président.

Madame BON : ce sont les autres qui sont dedans quoi.

Monsieur LEONARD : mais alors qui ?

Madame BON : les gens qui étaient dans l'asso. Qu'ils n'étaient pas au courant que les choses s'étaient arrêtées comme ça.

Monsieur LEONARD : mais rien ne s'est arrêté ; Je vous dis en toute transparence tout ce qu'il s'est passé.

Monsieur LECRIQUE : le cinéma fonctionne avec des bénévoles ou pas ??

Monsieur LEONARD : alors il va se présenter lui-même, une fois n'est pas coutume, Jérémie vous pouvez prendre la parole pour vous présenter.

Monsieur MORÉ : bonjour à tous, enchanté, je suis le nouveau projectionniste du Cinéma LUX, censé essayer de recréer une asso ou faire le lien avec le Centre Wilson. Je suis là pour relancer l'activité et proposer des choses nouvelles.

Monsieur LEONARD : pour les bénévoles, y en a-t-il qui viennent parfois vous aider ?

Monsieur MORÉ : aucune sollicitation de la part des anciens en disant qu'ils avaient participé jadis. Mais j'ai des gens qui voudraient participer à la nouvelle.

Monsieur LECRIQUE : c'est vous qui faites les entrées et tout le reste ?

Monsieur MORÉ : projection, programmation, c'est assez large.

Monsieur LECRIQUE : ce n'est pas idéal. Le système de partenariat avec une association était préférable.

Monsieur LEONARD : c'est en train d'être mis en place. Il y a déjà eu plusieurs réunions. L'idée c'est d'avoir un système associatif et qu'on reste un soutien. C'est compliqué, vous savez tous que la vie associative est parfois sujette à des désagréments, c'est la vie en général... C'était relativement grave pour qu'on s'en occupe et qu'on mette un frein à ce qu'il se passait. Rapidement, on a deux manières de faire. La création de la régie c'est pour permettre à Jérémie de fonctionner. Vous en êtes ou Jérémie ?

Monsieur MORÉ : c'était vraiment la première réunion, on doit encore en faire une plus sérieuse et qui se concentrera sur la partie administrative et officielle.

Monsieur LEONARD : la convention existante était tripartite, ça fonctionnait bien. N'hésitez pas à demander à Eléonore si vous avez besoin d'un coup de main pour faire savoir cette nouvelle organisation et pour un appel à candidats bénévoles. Les statuts de l'ancienne association il fallait être adoubé par le bureau, ça se faisait beaucoup à l'époque et ce n'était pas très accueillant. Pour la création de la régie, il y a quelque chose de particulier ? C'est juste une création de régie Nathalie ?

Madame LOIX : il y a la reprise de la gestion du cinéma en même temps.

Monsieur LEONARD : pour l'instant, ça fonctionnera comme ça, on espère que ça ne durera pas longtemps.

Monsieur BRAYETTE : on a rencontré le CRAVLOR, ils sont au courant de la situation actuelle. On avait proposé un reconventionnement en direct mais ce n'était pas nécessaire. Ils comprennent et acceptent. Ils nous laissent le temps de nous retourner, dans l'objectif qu'on continue à rester ouverts. On ne leur cache rien. On ne va pas perdre le CRAVLOR et il n'y a pas de tensions.

Madame BON : comment on fait pour les comptes de l'ancienne association ?

Monsieur LEONARD : j'ai demandé à Laurent Jubert d'en faire une avant de partir. Pour la création de la régie et gestion du cinéma, des questions ?

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

Monsieur LEONARD : Je vous propose de vous donner la parole pour vos questions diverses puis on vous fera un retour sur l'activité communale.

Monsieur LECRIQUE : Je voudrais faire le compte rendu de l'assemblée générale du réseau des villes fortifiées.

Monsieur LEONARD : Ah super.

Monsieur LECRIQUE : Et puis j'ai une question sur la communication, dont on pourra reparler.

Monsieur LEONARD : Vous souhaiteriez faire quand le retour, ce soir ?

Monsieur LECRIQUE : Oui, c'est rapide. Le réseau s'est réuni, j'en suis le trésorier. C'est une asso créée en 2007, qui regroupe la grande région : SARLORLUX. Le principe et la philosophie c'est qu'on est sur une terre fortifiée, avec des guerres, ... Ce qui créait une opposition par le passé crée aujourd'hui le lien. Par exemple, *inaudible*. Il y a un itinéraire culturel reconnu par le conseil de l'Europe. L'institut européen culturel se situe à

Luxembourg, membre du réseau. On a fait un dépliant que je vous transmets, il n'y a qu'un exemplaire.

Monsieur DUMONT : Ce livre a vocation à être vendu ?

Monsieur LECRIQUE : Non. Par contre...

Monsieur DUMONT : Auquel cas il méritait d'être à l'accueil de l'Office de Tourisme.

Monsieur LECRIQUE : Oui. Il y a un livret des tâches sur l'itinéraire du réseau des villes fortifiées. Il est important de dire ...

Et une sur le développement touristique. Il serait bien que chaque ville du réseau délègue des personnes qui peuvent être des techniciens ou historiens. Je ne sais pas, M. Wispelaere, le patrimoine, ça peut l'intéresser ? Je peux laisser la liste des villes.

Liste les villes membres

Aujourd'hui, les finances sont saines, nous avons environ 59 000€ en caisse. Le ministère de la culture nous a accordé une subvention de 20 000€ pour créer une carte touristique et pour faire un livret d'accueil reprenant notre philosophie justement à travers ce groupe créé. La cotisation pour cette année est de 400€ pour Montmédy. Je suis à votre disposition s'il y a des questions.

Monsieur BRAYETTE : Ça a été mis en paiement aujourd'hui.

Monsieur LECRIQUE : J'avais demandé à M. Brayette de nous renvoyer la cotisation. Le groupe va travailler sur les différentes thématiques. Le but c'est de mutualiser avec Thionville un emploi à mi-temps dans les autres villes fortifiées. Thionville nous enverrait un détail à payer.

Monsieur LEONARD : Sous forme de participation ?

Monsieur LECRIQUE : Sous forme de prestation.

Monsieur LEONARD : Le principe a été acté.

Monsieur LECRIQUE : C'était l'information que je voulais faire.

Monsieur LEONARD : Dominique avait une question mais elle est partie.

Ça paraît demain dans le journal, on va proposer le décalage de la journée du nettoyage au 8 octobre à cause des intempéries.

Inaudible - évocation du cimetière

Monsieur LEONARD : Il faudrait faire une petite rampe pour les jardins partagés. J'allais oublier. On n'est pas en règle sur certaines choses. Certaines villes vont éteindre leurs lumières de minuit à 6h00 du matin. J'ai demandé à Citéos un devis sur le coût du débranchement d'un lampadaire sur deux. Je ne sais pas si c'est la bonne solution. On pourrait faire 5% d'économie, sans éteindre complètement la lumière.

Madame LOIX : J'ai fait ça rapidement...

Monsieur LEONARD : La question n'est pas sur le prix mais sur l'effort collectif : quel est selon vous la bonne méthode ? On fait ½ ou on se contente d'éteindre à minuit ou 23h et rallumer pour les scolaires.

Plusieurs femmes élues évoquent le fait qu'elles ne sont pas pour.

Monsieur LEONARD : Il y a des villes qui le font.

Monsieur BRAYETTE : Le prix sera trop élevé pour éteindre ½ car il faudra éteindre individuellement chaque lampadaire au fusible sachant qu'on n'est pas encore passés au LED. Citéos doit faire venir sa nacelle et la société va nous facturer des coûts de fonctionnement. L'économie réalisée partirait dans les frais engagés avec Citéos, autant en termes d'extinction que de rallumage.

Monsieur LEROY : Maintenant on ne peut qu'attendre le devis.

Monsieur BRAYETTE : Je tenais à vous faire part du fait que le coût sera élevé.

Monsieur LEONARD : La sobriété énergétique, ce n'est pas que pour l'hiver qui arrive, elle est durable. Aujourd'hui on part dans le vide.

Monsieur BRAYETTE : Pour le LED, le diagnostic de l'éclairage public doit arriver dans les quinze jours. Après ça, on pourra commencer à réfléchir avec le SUCLEM pour réfléchir sur le plan d'action pluriannuel de passage au LED.

Monsieur DUMONT : La CODECOM a engagé un programme de remplacement des points lumineux des écoles par des dalles en LED.

Monsieur BRAYETTE : C'est également en train d'être fait à la mairie.

Monsieur DUMONT : C'est une économie de 30 à 40%.

Monsieur BRAYETTE : Oui la différence est énorme. Dans la salle du conseil nous sommes à 45W par ampoule, nous passerons à 5W avec le LED.

Monsieur LEONARD : Si le prix est acceptable, plutôt une ampoule sur deux ou éteindre complètement ?

Monsieur PIERRE : La nuit il n'y a pas d'activité, on peut tout éteindre.

Monsieur LEROY : ½ c'est bien car si on éteint tout, ça peut donner être propice aux larcins. Faut voir.

Monsieur LECRIQUE : Il y a peut-être des quartiers ou endroits qu'on peut couper et d'autres où on peut laisser l'éclairage.

Monsieur LEONARD : Citéos va nous accompagner là-dessus, c'était leur idée.

Madame BON : J'ai vu que certaines villes baissaient simplement la luminosité la nuit.

Monsieur LEONARD : Ca arrivera quand on aura le LED, on ne peut pas le faire pour le moment.

Monsieur BRAYETTE : Le LED représente 500 000 euros minimum sans prendre en compte les subventions.

Madame LEBRET : Quand vous voyez la crèche avec autant d'éclairage la nuit, ça sert à quoi ?

Madame LAUNOIS : Un sur deux c'est bien sinon on est totalement dans le noir.

Monsieur MORÉ : J'ai pas mal de clients qui viennent le soir et qui ont besoin de repartir chez eux ensuite. Par exemple, le prochain Avatar va durer 3 heures, ils sortiront seulement du cinéma à minuit. Il faut que les gens puissent rentrer.

Monsieur LEONARD : Oui, ça dépend des endroits.

Monsieur DUMONT : Plutôt qu'une sur deux, je pense qu'il faut adapter le dispositif à chaque quartier. Il y a peut-être des quartiers qui peuvent s'auto-éclairer. On ne peut pas systématiser le dispositif.

Madame FOURRE : Et pour les décorations de Noël ?

Monsieur LEONARD : Elles sont sur la voie publique, c'est du LED, ça ne consomme rien mais c'est une bonne question.

Monsieur LEONARD : Ok pour ce point. D'autres questions ?

Madame BON : Sur la maison... Des avancées ?

Monsieur BRAYETTE : Le découpage parcellaire a été fait, on attend la confirmation de la DDT. A la suite de ça on pourra procéder à la vente. La chargée d'urbanisme, Magali Forget, est sur le dossier pour vérifier la conformité et les conditions de la vente. Il n'y a rien

de grave, c'est pour s'assurer qu'on fait les choses de la bonne manière. Au niveau de l'estimation, par qui on doit passer, ne pas être accusé de favoritisme... Le dossier sera traité avant la fin de l'année.

Monsieur LEONARD : D'autres questions ?

Monsieur LECRIQUE : Par rapport à la communication. Dans la lettre municipale on a parlé des départs, arrivées, mais on n'a pas dit que le DGS était parti et comment on s'était réorganisé. Au niveau des services administratifs, ...

Monsieur LEONARD : Exact.

Monsieur LECRIQUE : Je le sais mais il faudrait expliquer.

Monsieur LEONARD : Effectivement, vous avez tous été informés du départ de Quentin. Il a été décidé de ne pas renouveler son contrat. La spécificité de Montmédy c'est qu'on est en programme PVD. La décision de ne pas le renouveler a été actée. On est parti en recrutement. On a eu un profil et une demande interne. Nicolas s'occupe de la partie managériale et pour 6 mois, le temps de voir comment fonctionne ces nouvelles pratiques. On a demandé à Nicolas d'observer ses objectifs de rédaction du projet de territoire dans le cadre de PVD. Il n'était pas judicieux de recruter quelqu'un pour ça. Pour se faire, on a proposé à Magali Forget, qui était déjà là pendant le congé maternité de Sandra, de rejoindre notre équipe pour assurer avec Sandra la partie urbanistique. On va voir avec Nicolas l'avancement des dossiers dans les prochaines semaines.

Monsieur BRAYETTE : Elle fait ■/semaine.

Monsieur LEONARD : Sur la partie suivie des dossiers de la commune, dont s'occupe normalement le DGS, relativement lié au chef de projet, il y avait déjà une proximité entre Quentin et Nicolas. Aujourd'hui Nicolas s'en occupe seul.

Monsieur LECRIQUE : Les gens se posent des questions sur l'urbanisme. C'est une question d'organisation pour ce départ, je ne demandais pas la raison de ce départ.

Monsieur LEONARD : Mme La sous-préfète est informée et sait que c'est compliqué de trouver des DGS. Pour le moment ça fonctionne bien. En revanche pour répondre à la

question, les personnes sont correctement redirigées. Je vais vous faire un mail informatif à vous tous pour préciser les choses.

Madame FOURRE : “On” a décidé, c’est qui le “on” ?

Monsieur LEONARD : On en a parlé en réunion d’adjoints, sur le fait de ne pas poursuivre avec Quentin.

Madame FOURRE : D’accord.

Monsieur LEONARD : Je pourrai te donner des détails. Sur le fonctionnement, certaines choses ne me convenaient pas. Ça ne fonctionnait pas.

Monsieur LECRIQUE : Les nominations, recrutements, c’est la responsabilité du maire. Il nous informe mais c’est sa responsabilité.

Monsieur LEONARD : J’en ai parlé avec Aurore bien en amont, déjà l’année dernière. Le point principal et majeur qui pêchait c’était justement le management. Je suis actif et en plus du fait que ce ne soit pas ma responsabilité de maire la gestion des agents, nous devons avoir un DGS qui a cette qualité. Quentin n’en faisait pas. D’autres point étaient insatisfaisants, on a échangé dessus avec Quentin. Nicolas a des pistes dans la manière de travailler et du changement. Sur l’écoute portée aux gens et le besoin de faire fonctionner le service, c’est ok.

Monsieur DUMONT : On est bien dans l’intérim d’un poste de DGS en observation, sur son fonctionnement.

Monsieur LEONARD : D’autres questions ? Je vous fais un retour vite fait sur les assises. Il y a tous les partenaires. 2 choses principales, on en a parlé avec Nathalie et Nicolas, je souhaiterais qu’on établisse notre plan d’investissement au regard de l’énergie liée au fonctionnement de notre bâtiment. Nos contrats d’électricité sont toujours en cours et sont avantageux. Comment utiliser ou remettre à la vente la génération d’énergie ? Il y a des villes qui se sont fait avoir avec des faux contrats, qui ont monté en flèche. Le poste de dépense électricité à Strasbourg est passé de 48 millions à 160 millions. D’une année sur l’autre. Sur tous les postes c’est x4. Tous nos postes énergétiques peuvent faire x4.

Monsieur DUMONT : Un exemple. X2 électricité pour nous et x4 pour le gaz.

Monsieur LEONARD : Ça, c'est donc lié aux futurs projets de la commune. Je voudrais... Les partenaires ont fortement insisté là-dessus. On a une centrale photovoltaïque avec la CODECOM, l'électricité ne nous appartient pas. On est juste propriétaire du parc. On a de pistes à travailler, des espaces à couvrir – comme le toit du gymnase ou les parkings des centres commerciaux avec lesquels on pourrait éventuellement passer de accords. Il faut qu'on puisse rapidement aller voir des partenaires bancaires. Lié à ça, c'est de construire notre plan d'investissement sur les années à venir. Je voudrais qu'on réfléchisse aussi sur la centralité qu'on exerce. On a un coup d'énergie en support au monde associatif. J'ai demandé à Nathalie de calculer le montant des couts d'énergie qu'on supporte pour les associations. J'aimerais qu'on trouve du financement par rapport à ça. Par exemple, pour la structure du foot, dont beaucoup d'adhérents ne sont pas montmédiens. J'aimerais qu'on présente bien les choses auprès de nos partenaires et délégués communautaires. NB vous voulez compléter sur les assises ?

Monsieur BRAYETTE : Non, rien de plus.

Monsieur LEONARD : La BDT nous propose de faire une visio. Ils sont directement liés à notre taux d'endettement, c'est une banque de collectivités. Elle finance à des taux faibles sur des temps longs. Ils ont leur siège social à Lyon. Il faudrait qu'on ait une visio avec la commission finances pour voir les propositions qu'ils peuvent nous faire.

Monsieur BRAYETTE : On a pu apprendre certaines choses dont l'aspect sécurité. On a échangé avec des entreprises spécialisées. Il y a eu des tables rondes. L'association permet de donner une dimension politique importante à la ville de Montmédy car c'est un regroupement de petites villes ayant les mêmes problématiques. Pour le moment nous n'y sommes pas adhérents. On va sûrement proposer de rencontrer les membres de l'association pour présenter leurs actions à la municipalité et les plus-values pour Montmédy. L'adhésion est à moins de 500€ par an.

Monsieur LEONARD : Ils nous apporteraient leur réseau et leur savoir-faire au-delà de cette journée des assises. Nicolas, allez-y sur le deuxième sujet.

Monsieur BRAYETTE : Ce sera rapide. Il y a une réflexion sur la tarification des salles communales, notamment la salle des fêtes. Il y a une erreur : on paie moins cher quand on a le chauffage. Il faut annuler la délibération et en reprendre une. Par exemple, une association de Montmédy ne paie pas avec le chauffage et paie 54€ sans chauffage.

Monsieur LEONARD : Est-ce que la délib et la commission peut revoir ça ?

Madame LOIX : Il faut dire que c'était une erreur matérielle.

Monsieur BRAYETTE : Le prix du chauffage répercuté représente environ 22€. Ça peut faire peu, il faut voir avec l'augmentation des prix. Il faut que la commission finance se réunisse et décide si elle modifie le tarif. Je fais vite, il est déjà tard. La commission communication va vous transmettre un document par mail. Pour faire simple c'est sur les règles RGPD au sein de la collectivité. Il s'agit du respect des données personnelles des élus, agents et administrés. Actuellement, beaucoup d'élus demandent qu'on passe par leurs adresses personnelles pour leur transmettre des informations. J'ai bien entendu que les convocations doivent passer par les adresses personnelles, c'est ok. Par contre tout le reste passera par les adresses montmedy.fr, tout simplement pour le respect de ces données. Ça représente un coût avec une sécurité. Elle coûte entre 8 et 10€ par mois. On vous propose de gérer comme vous voulez vos adresses mail. On peut vous aider à réinitialiser vos mdp et faire des redirections de mail. Eleonore Manzano est chargée de la communication et du numérique. C'est elle qui gère les adresses mail. Le site internet est bien avancé. Je ne peux pas vous le présenter car M. Adnet est absent et je n'ai pas les accès qui sont limités. M. Adnet et Mlle Manzano ont les accès. Il devait sortir pour le 15 octobre mais on aura un peu de retard car on s'est fait piratés par les Russes. RCarré, prestataire, met en place des pare-feux qui n'étaient pas encore en place. Il y a quelques mouvements sur le site qu'on doit refaire. Départ de Mme. Villard : elle nous quitte, elle est mutée à la métropole de Sedan, à la médiathèque. Elle nous quitte officiellement le 1er novembre mais officieusement le 6 octobre. Son pot de départ est mutualisé avec la CODECOM le 18 octobre à 18h30.

Madame LOIX : Vous avez reçu l'invitation.

Monsieur BRAYETTE : Ensuite, pour le MAPCREI, la collaboration. Il va y avoir un CT (le labo de recherche de l'université de Nancy). On travaille avec eux pour l'étude patrimoniale et historique de la citadelle. On va faire plusieurs stages avec eux. Leurs recherches porteront sur nos études. Les deux premiers stages seraient une réunion d'archives sur la citadelle. Le second serait la modélisation de celle-ci pour candidater au CNR pour faire une étude sur la citadelle qui durerait plusieurs années. L'étude nous coûterait zéro, c'est pour ça qu'on procéderait comme ça. On a eu un premier comité d'échange avec eux, on rééchange prochainement.

La Banque des Territoires sur PVD : C'est un des partenaires majeurs, qui offre 50 jours pour le CP pour l'accompagner sur une tâche dont il a besoin. Ils viennent le 7 octobre. J'aimerais que l'accompagnement porte sur la rédaction du projet de territoire. Il faut savoir qu'hier je suis allé à Bar le Duc pour échanger avec les autres CP. La DDT demande un délai supplémentaire car à l'échelle nationale le délai pour rédiger le projet de territoire et l'ORT est trop court. Il y a de plus une comitologie à respecter pour l'édition du projet et des fiches

actions. Ils demandent 3 comités de pilotage. L'échéance c'est normalement janvier et ça aurait été, mais par exemple juste pour la signature de la convention ils demandent un délai de 2 mois. Il faut qu'elle passe par différents services. D'ici le mois de novembre, on fera un avenant pour avoir une extension du délai de 6 mois. On n'est pas dans l'idée de se dire que le délai est large, l'objectif est de terminer le plus rapidement possible. Il sera proposé une réunion des référents des commissions avant fin 2022 pour avoir un calendrier prévisionnel des réunions en 2023. L'objectif pour chaque commission est tous les 3 mois. On aimerait avoir un élu référent pour chaque dossier.

DETR 2022 : Sur 9 dossiers proposés, 5 ont été acceptés. Vidéoprotection : sur 73221,96€ retenus par la DETR (ça c'est un budget de 81 000€), ils nous accordent 50% sur les 73 000 qui représentent 36511. Etude transfrontalière : sur un budget de 30 000€, 70% sont pris en charge soit 21000€. Etude de sécurisation du passage à niveaux : 26 670€, 70% est pris en compte, soit 18 669€. Etude de faisabilité pour une salle de bloc, pour un budget de 14 350€, 70% est pris en compte pour un budget de 10 045€. Etude globale d'aménagement du CAUE, pour un montant de 7500€, 70% sont pris en charge pour un montant de 5250€. Total DETR : 91 575€. Refusé : rénovation du gymnase, il nous manquait des pièces. On va retravailler avec le maître d'œuvre. Le traitement calcaire de l'eau : retoqué pour manque de pièces et manque d'avis de l'ARS. Lotissement retoqué parce qu'ils ne financent pas vu qu'on revend les terrains derrière. Et le dernier j'ai un trou.

Monsieur LECRIQUE : Le panneau d'information ? Il est subventionné ?

Madame LOIX : Non. En dernier c'est le financement d'un poste informatique supplémentaire en bas.

Monsieur BRAYETTE : Pour l'accueil, c'est refusé sans raison. En sachant qu'il y a de plus en plus de demandes et l'enveloppe n'évolue pas. Il faut prendre avec du recul. J'ai échangé avec M. Wesler, chaque année ça bouge. Ils ne peuvent pas encore se prononcer pour 2023 mais il ne devrait pas y avoir de problème. Ensuite, pour avancer, rénovation du gymnase communal : voulez-vous l'aborder ?

Monsieur LEONARD : Le coût des travaux paraissait démesuré. Il ne faut pas exclure... On parlait de l'énergie, de la possibilité de mettre des panneaux solaires dessus... Une possibilité serait, sans saucissonner, ce serait de gérer l'isolation du bâtiment.

Monsieur DUMONT : *inaudible*. Il y a eu des marchés non fructueux par manque d'offres. Je pense que la ville va devoir prendre en compte les aspects énergétiques dont on ne maîtrise pas l'ampleur. Ça me fait vraiment peur, l'exemple aujourd'hui avec le gaz : x4 et on s'estime heureux de n'avoir que x4. Dans certaines collectivités c'est x5 ou x6. Ça dépend de la consommation mais ça ne sera pas négligeable. En commission finances, il faut qu'on prenne

bien ça en considération. Le budget c'est bientôt. Il ne faut pas qu'on engage de projets qui ne verront pas le jour faute de.. Ce que je veux dire c'est qu'il ne faut pas qu'on se disperse.

Monsieur LEONARD : Pour le gymnase, on va demander à Samuel de bloquer la température à 12. On va bloquer l'accès au thermostat. C'est une vraie difficulté pour laquelle... D'autres questions ?

Madame LEBRET : On s'est servi des tonnelles ce week-end à Fresnois, je peux vous dire que toutes les housses sont déchirées et qu'il y a déjà des toiles abîmées. Il faut mettre une caution. Les housses sont toutes déchirées, il n'y en a pas une sans déchirure. Et apparemment il en manque déjà une car on en a eu 14 alors qu'on est censés en avoir 15.

Monsieur LEONARD : Il faut demander à Samuel.

Monsieur BRAYETTE : Il faut le soumettre à la commission finances.

Monsieur LEONARD : Merci à vous, bonne soirée.